FORMATION DOCUMENT UNIQUE (DUERP): MAÎTRISER SA RÉDACTION ET CONSIGNER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Une entreprise disposant de plus d'un salarié a l'obligation d'**établir un document unique d'évaluation des risques professionnels** (**DUERP**). Ce document a pour vocation de consigner l'ensemble des risques des salariés dans le cadre de leurs activités (risques physiques ou psychosociaux). Il s'agit donc d'un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette **formation sur le document unique,** a pour objectif d'aider les professionnels concernés à le rédiger et à l'exploiter de manière optimale. Les études de cas et exercices favorisent la pratique, pour une maîtrise rapide des enjeux en matière de prévention.

Fondamental | Présentiel | À distance | 1 jour

Ref. : PR3094131973
Date de mise à jour : 2023-09-09
Prix : 390 € HT

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité
- Identifier la finalité d'une revue initiale santé et sécurité au travail, dresser un inventaire réglementaire
- Faire une analyse des risques sécurité et santé au travail permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels»
- Rédiger, compléter, mettre à jour son document unique

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui :

- Tout public

Prérequis :

- Aucun

PROGRAMME

Contenu (progression pédagogique) :

Module 1 : Appréhender la finalité d'une revue initiale sécurité et santé au travail

- Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail
- Intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail)

- Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
- Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques
    - Focus sur le référent sécurité
    - Focus sur le médecin du travail

Module 2 : Mieux comprendre l'environnement des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Qu'est-ce que les assurances des AT - MP ?
- Les procédures à respecter dans le cas d'un accident de travail
- Qu'est-ce que le registre des accidents bénins ?
- Définitions et statistiques sur les accidents de travail et maladies professionnelles

Module 3 : Réaliser une analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique

- Acquérir les notions fondamentales en santé et sécurité : Le système de management de la sécurité et de la santé au travail
- Savoir réaliser une analyse de risques professionnels
    - Identifier les sources de danger associées aux activités d'un site
    - Mettre en oeuvre une méthode d'évaluation des risques
    - Mettre en forme l'analyse des risques ou « document unique »
- Recueillir les données et les indicateurs existants pour compléter votre analyse
    - Taux de gravité
    - Taux de fréquence

Module 4 : Mettre en œuvre et partager des outils efficaces pour prévenir des accidents de travail et des maladies professionnelles

- Développer une culture santé / sécurité
- Identifier les sources d'information réglementaire
- Définir un plan d'action en matière de prévention
    - Identifier les points d'amélioration
    - Savoir proposer et mettre en place des actions de prévention et des actions correctives
    - Compléter le document unique

ORGANISATION

Équipe pédagogique : Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Suivi de l’exécution et évaluation des résultats : Alternance de théorie, de démonstrations par l’exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources techniques et pédagogiques : Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation sera remis à l'apprenant.

Délais et modalités d’accès à la formation : Prendre contact avec notre organisme par téléphone ou par e-mail. Le délai d’accès est régi par l’agenda de l'organisme de formation (entre 2 et 8 semaines à réception du devis validé). En Visio via les plateformes Teams, Zoom ou autres outils de partage d'écran. En présentiel dans votre organisation, sur vos ordinateurs.

Accessibilité : Nous veillons à ce que les lieux mis à disposition pour la réalisation des formations présentielles puissent être accessibles à tous types de bénéficiaires. Merci de nous informer en amont si une situation de handicap se présente afin que nous adaptions au mieux le lieu de formation. Les sessions en e-learning et visioconférence sont accessibles a? tous publics.